



Activité normale



80% des causes
de mort subite



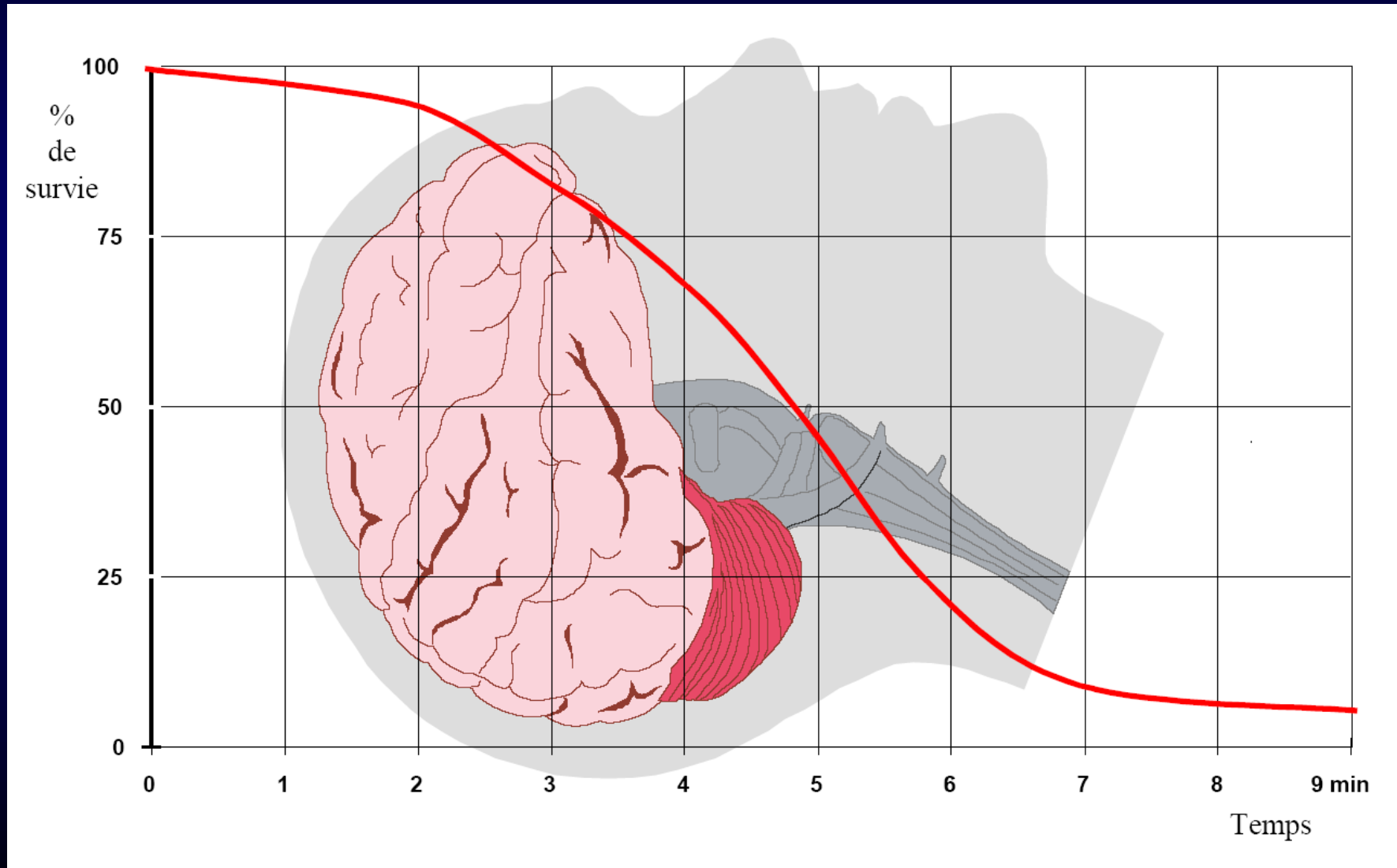
Activité irrégulière, désorganisée = FV



Pas d'activité = asystole



Arrêt cardio-circulatoire et mortalité



Mort subite cardiaque

Cas particulier du sportif

Artères
coronaires
'**encrassées**'



'**Sportif du dimanche**'
Age > 35 ans
Surcharge pondérale
& HTA → risque CV

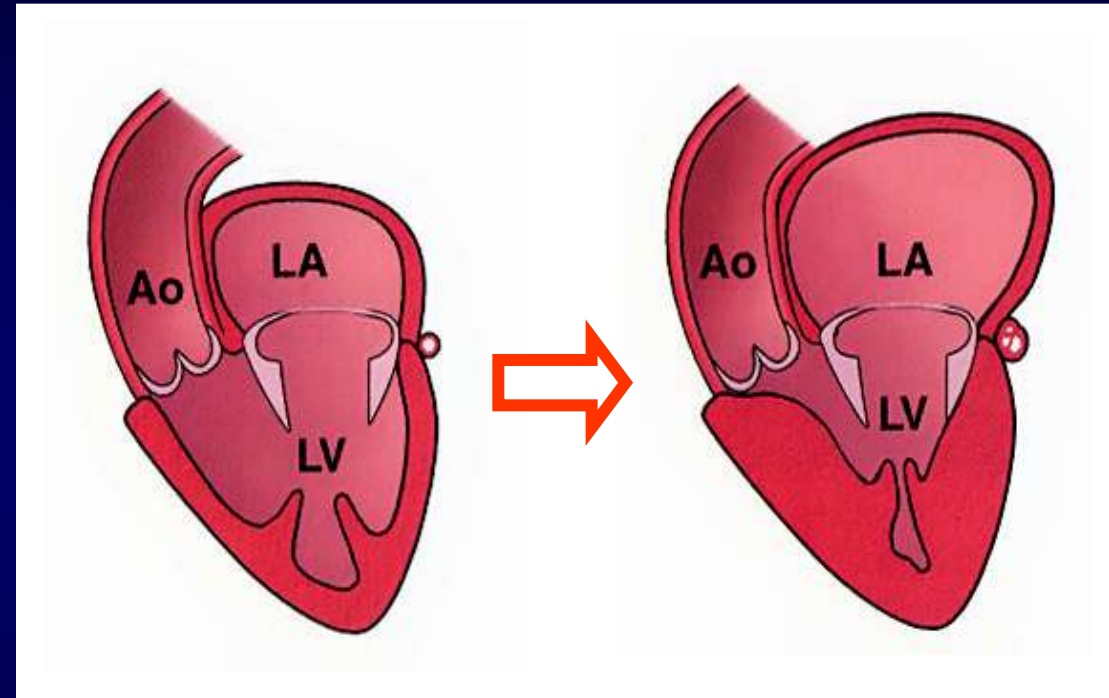


Anomalie
cardiaque
constitutive

Sportif de haut niveau
Age < 35 ans
Suivi médical +++
Diététique équilibrée

Mort subite cardiaque du sportif

- Maladie cardiaque méconnue
- Modification chronique du **cœur par le sport**
- Déshydratation pendant des efforts prolongés
- Rôle des produits dopants



Étude prospective italienne (Vénétie) sur 21 ans sujets de 12-35 ans → 1.386.600 dont 112.790 sportifs de compétition

*55 morts subites chez les athlètes (2,3/100000 et par an)
245 morts subites chez non athlètes (0,9/100000 et par an)*

} x 2

Chaque minute compte !

- ▶ **Chaque minute qui passe, c'est 10 % de chances de survie en moins !**
- ▶ **Que faut-il faire ?**
 - ▶ Ne pas paniquer
 - ▶ Se déplacer dans un endroit sécurisé pour vous et la victime
 - ▶ Faire **3 gestes simples** mais vitaux :



APPELER



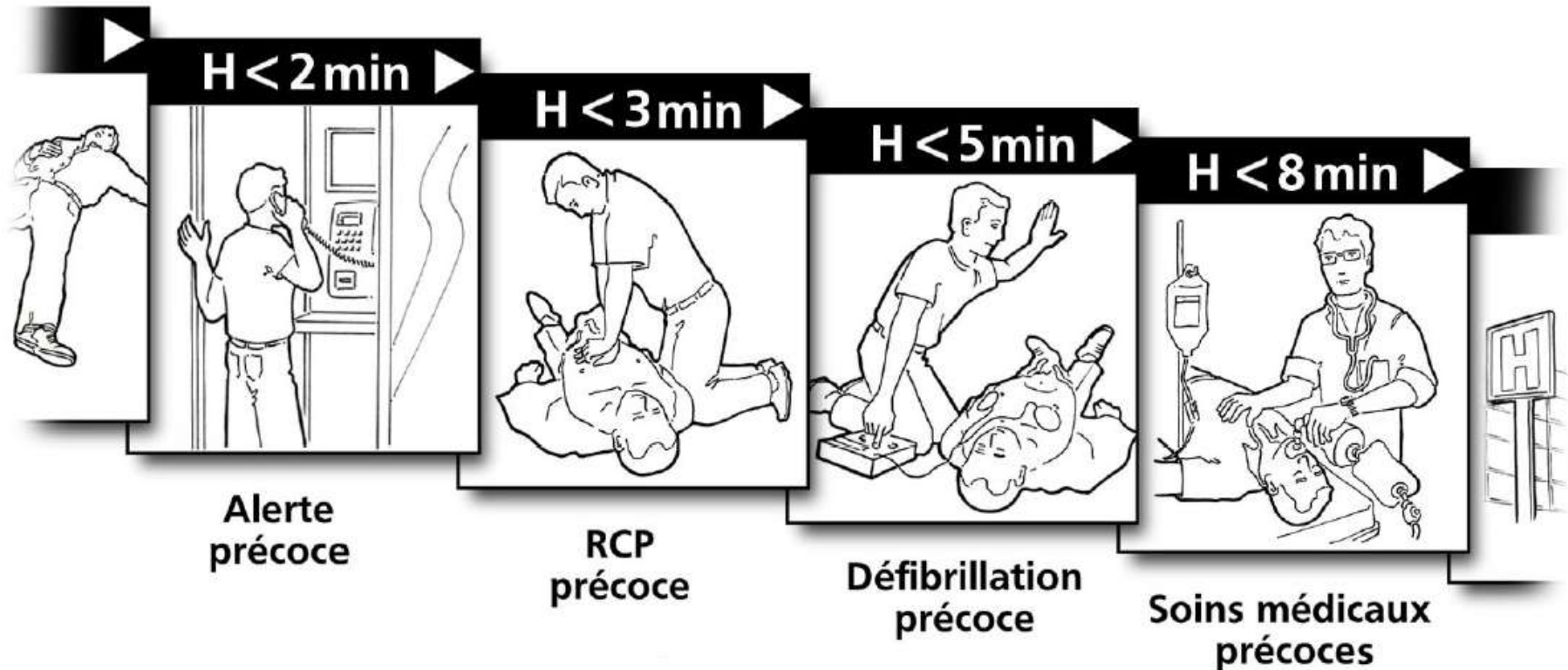
MASSER



DEFIBRILLER

La chaîne de survie

Rester spectateur n'a jamais sauvé une vie !



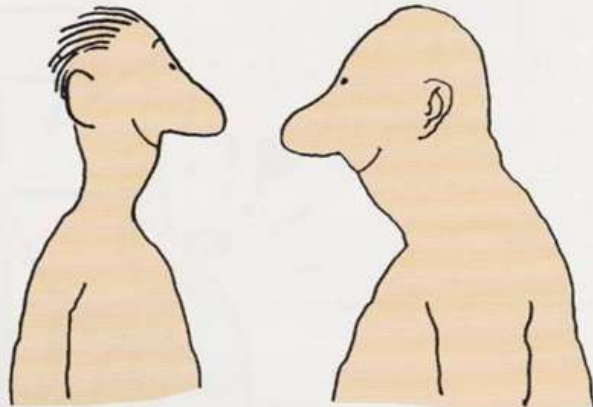
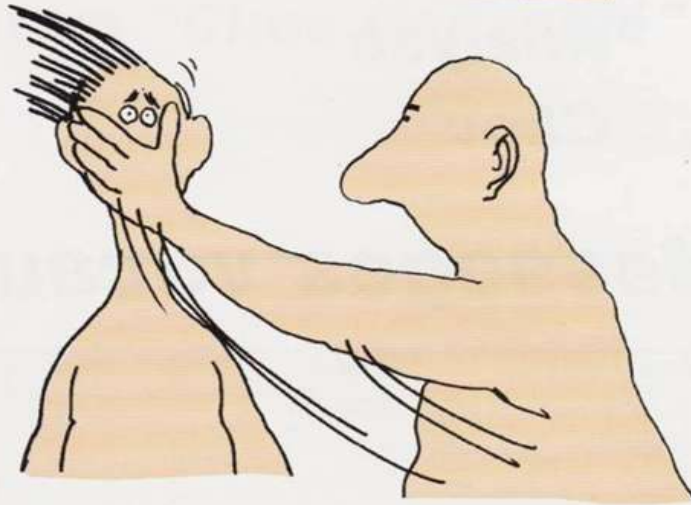
APPELER le 15, le SAMU

- ▶ Appeler ou faire appeler le **15** et se préparer à répondre à des questions simples



MASSER : le massage cardiaque





***“Merci,
j’en avais
besoin!”***

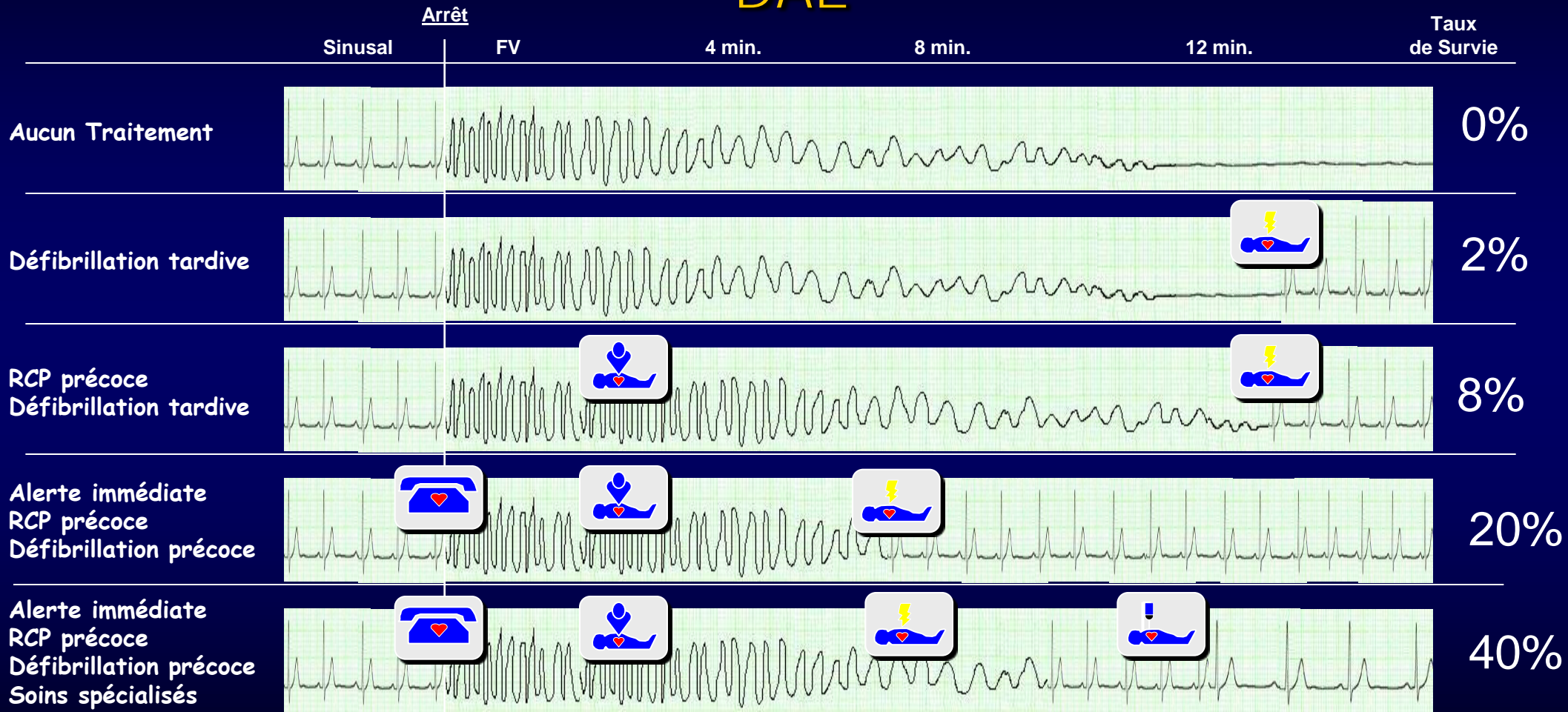
Défibrillateur Automatique Externe

DEFIBRILLER



CHAINE DES SECOURS

DAE



Qui peut utiliser un DAE ?

Décret n° 2007-705 du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes par des personnes non médecins et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires)

Art. 1^{er}. – Le chapitre I^{er} du titre I^{er} du livre III de la sixième partie du code de la santé publique (dispositions réglementaires) est ainsi modifié :

1° L'intitulé de la section 2 est remplacé par : « Utilisation des défibrillateurs automatisés externes par des personnes non médecins ».

3° L'article R. 6311-15 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. R. 6311-15. - Toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe répondant aux caractéristiques définies à l'article R. 6311-14. »

2° Le chargement automatique de l'appareil lorsque l'analyse mentionnée ci-dessus est positive et la délivrance de chocs électriques externes transthoraciques, d'intensité appropriée, dans le but de parvenir à restaurer une activité circulatoire. Chaque choc est déclenché soit par l'opérateur en cas d'utilisation du défibrillateur semi-automatique, soit automatiquement en cas d'utilisation du défibrillateur entièrement automatique ;

3° L'enregistrement des segments de l'activité électrique du myocarde et des données de l'utilisation de l'appareil. »

3° L'article R. 6311-15 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. R. 6311-15. – Toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe répondant aux caractéristiques définies à l'article R. 6311-14. »

Prévention primaire

Sportifs licenciés

- *de haut niveau*

accès aux filières de haut niveau : décret 2002-1010 du 18/07/02

examens médicaux obligatoires : arrêté du 11/02/2004

→ ECG/an, échocardiographie (une fois) et E.Effort/4 ans

- ***et les autres ...***

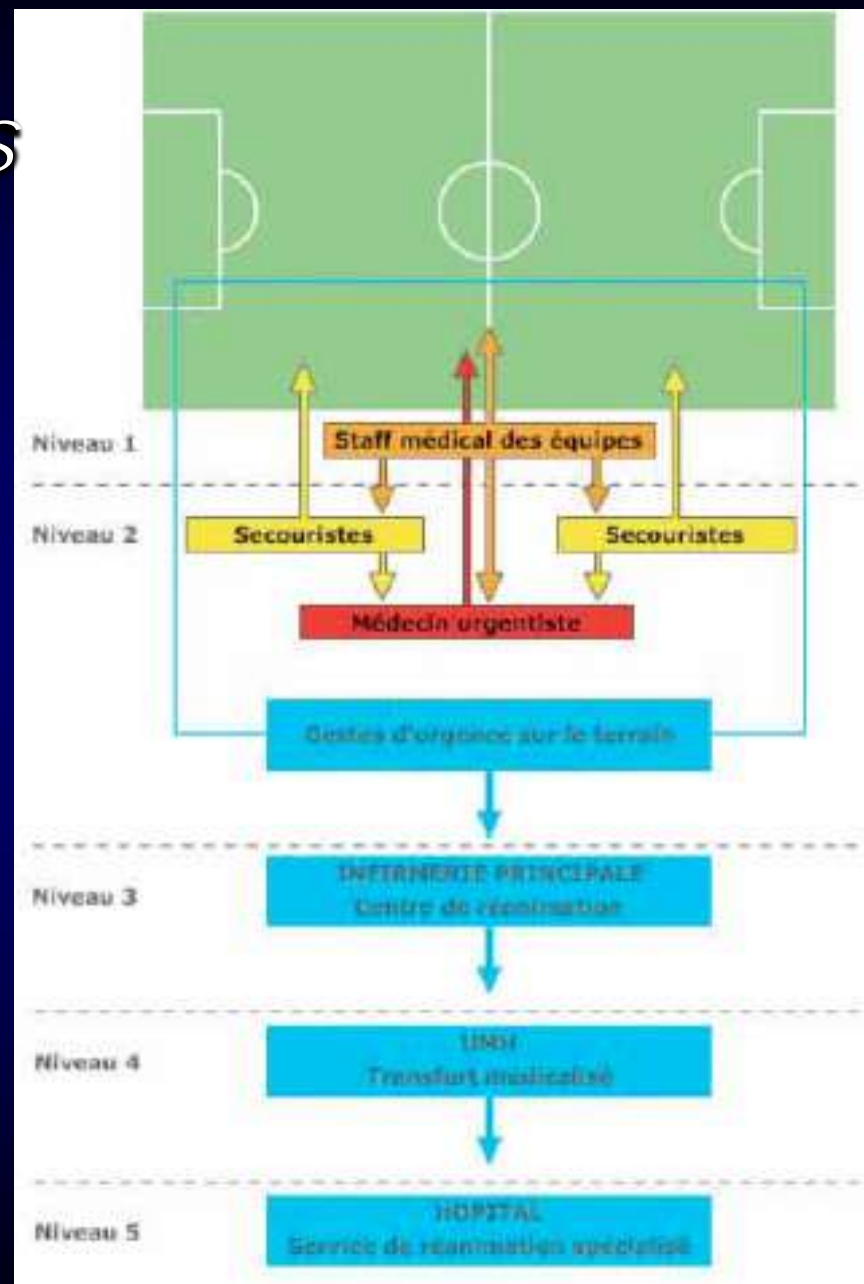
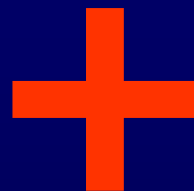
recommandations des différentes fédérations...

Sportifs non licenciés

- Lutte contre les facteurs de risque CV
- **Education du public : consultation si symptômes à l'effort**

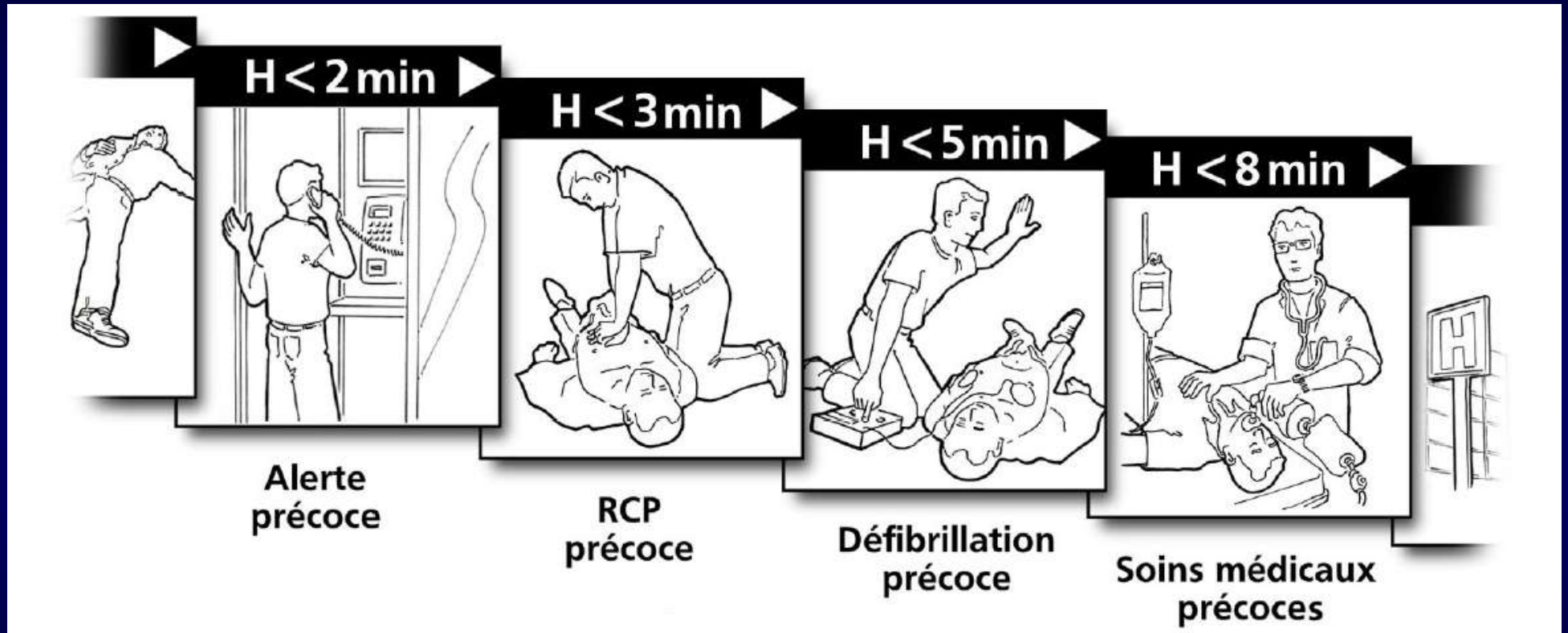
Prévention secondaire

Defibrillateurs Automatiques Externes



Accès aussi facile que des extincteurs !

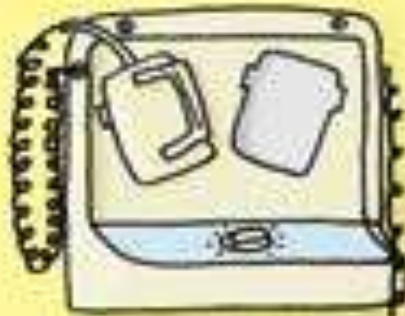
Prévention secondaire



Formation+++++

Conférence Sport Santé du CROS

Désolé d'insister les gars mais je confirme qu'installer un défibrillateur près d'un téléphone public ce n'est pas une bonne idée !



KLER'04



*Si on ne peut pas toujours prévenir l'arrêt cardiaque,
alors agissons rapidement et efficacement lorsqu'il se produit*



Je vous remercie